



Grand-Duché de Luxembourg
Großherzogtum Luxemburg

Commune de
Gemeinde

Lorentzweiler

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Séance du 23 septembre 2025

Date de l'annonce publique de la séance: 17 septembre 2025

Date de la convocation des conseillers: 17 septembre 2025

Présents Mme Kirsch-Hirtt, bourgmestre ; M. Bach, M. Alexander, échevins ; Mme Calvario, M. Kremer B., M. Kremer A., M. Mersch, Mme Ney, Mme Schmit, M. Weyerich, M. Wietor, conseillers ; M. Flener, secrétaire.

Excusé(s) : /

Absent : /

Point de l'ordre du jour: 6

Objet : **Approbation définitive d'un plan d'aménagement particulier (nouveau quartier) PAP NQ rue de Helmdange à Helmdange.**

Le Conseil Communal,

Revu l'avis au public du 07 février 2025 visant la publication d'un PAP NQ dans la rue de Helmdange à Helmdange ;

Vu que le projet en question est présenté pour le compte de la société SOLARIS PROJECT S.à.r.l. 59, rue du X Octobre L-7243 Bereldange ;

Vu les remarques formulées dans l'avis de la cellule d'évaluation du 07 avril 2025 et l'avis supplémentaire de la cellule d'évaluation du 17 juillet 2025 ;

Considérant que le collège échevinal a tenu compte de la plupart des remarques formulées par la cellule d'évaluation en son avis du 07 avril 2025 et du 17 juillet 2025 ;

Vu les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité

d'approuver définitivement le PAP NQ (PAP 20056/37C) « rue de Helmdange » concernant des fonds sis à Helmdange au lieu-dit « rue de Helmdange » présenté par le bureau d'ingénieurs bEST de Luxembourg / Senningerberg pour le compte de la société SOLARIS PROJECT S.à.r.l. 59, rue du X Octobre L-7243 Bereldange.
Ainsi décidé date qu'en tête

Le Conseil Communal,
Pour extrait conforme,
Lorentzweiler, le 13.10.2025

Le Bourgmestre,
Marguy Kirsch-Hirtt,

Le Secrétaire,
Frank Flener,

